



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

manipulateurs radiologistes

Question écrite n° 10611

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque cruel de manipulateurs et de manipulatrices en radiologie. La formation est actuellement dispensée en centre universitaire ; les places disponibles sont limitées. Les candidatures sont donc en nombre insuffisant. Afin d'ajuster l'offre et la demande, il lui demande s'il ne serait pas judicieux d'organiser la formation de manipulateur en radiologie dans le cadre d'un contrat de qualification dont la formation théorique serait assurée en CHU et la formation pratique en cabinet libéral.

Texte de la réponse

Pleinement conscient des difficultés démographiques rencontrées par la profession de manipulateur en électroradiologie, le Gouvernement a encouragé l'augmentation du nombre de manipulateurs en formation. C'est ainsi que, lors de sa réunion du 26 mars 2003, la commission compétente du conseil supérieur des professions paramédicales a émis un avis favorable sur 6 dossiers de demande d'augmentation de capacité d'accueil émanant d'instituts de formation. Pour autant, la solution proposée d'un contrat de qualification impliquant que des personnes non diplômées accomplissent des actes réservés à une profession de santé, ne serait pas opportune en raison de l'impact qu'elle pourrait avoir sur la qualité des soins, garante de la sécurité des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10611

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 312

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5874